

L'EXIGENCE D'EGALITE

Fundação Cuidar o Futuro

(Texte de présentation de
M. Jean Starobinski.

Programme de la session.

Résumés des conférences,
notes pour les tables rondes)

(Document de travail)

28 septembre - 3 octobre 1981

UNI II



28 septembre - 3 octobre 1981

L'EXIGENCE D'EGALITE

cf. Grand, Des choses exclues depuis la fondation du monde

Dans les remous du monde contemporain, l'exigence d'égalité figure parmi les idées contagieuses, capables d'exercer un large pouvoir mobilisateur. En certaines occasions elle se confond tellement avec l'exigence de justice, avec la révolte contre l'inéquité, qu'elle se charge d'une puissante énergie passionnelle : elle n'a pas besoin d'être une idée claire, abstraitement définie, pour entraîner les hommes à "descendre dans la rue" et pour constituer un motif d'affrontement - entre groupes ethniques, entre catégories sociales, entre individus. La pensée égalitaire, même si elle se heurte à mainte résistance, anime l'une des tendances les plus apparentes de la sensibilité moderne : l'inégalité, c'est inacceptable, c'est ce qu'il faut réduire par tous les moyens. A l'heure qu'il est, la scène intellectuelle, en Europe, et surtout en France, est encore assez généralement dominée par les héritiers de la pensée jacobine, pour qui les "privilèges", l'"élitisme", de quelque nature qu'ils soient, sont des abus, c'est-à-dire une violence fixée en institution, et qu'il est légitime de renverser par une violence de sens inverse, révolutionnaire. Mais des questions s'élèvent.

Comment penser l'égalité ? Faut-il la tenir pour une donnée naturelle, dont les sociétés se sont montrées oublieuses ? Les biologistes n'ont pas de peine à prouver que la vie est créatrice de différences, et que les hommes ne sont pas identiques dans leur constitution physique et dans les aptitudes qui en dépendent. Il n'en résulte pas que l'égalité soit une idée fausse ; il en résulte seulement que l'on a tort de croire qu'il suffit d'en appeler à la nature pour fonder et justifier l'égalité. De fait, pour ceux qui ont créé cette notion - les stoïciens - tous les hommes, maîtres ou esclaves, peuvent se rejoindre et devenir égaux en participant à la raison universelle. Pour les théologiens judéo-chrétiens, les hommes ne sont pas égaux seulement par identité d'origine, en tant qu'enfants d'un même père ; ils le sont aussi par identité de condition en tant que descendants d'un même couple d'ancêtres ; ils le sont enfin par la possibilité offerte

./.



à tous, à partir du péché commun, d'être rachetés et sauvés pour l'éternité : dès lors, l'égalité ne résulte pas d'une commune donnée, mais d'une commune vocation : l'égale dignité des hommes ne tient pas à ce qu'ils sont identiquement constitués, mais à ce que, dans leur différence, ils font l'objet d'un même appel. Idée qui animera, sous une forme activée, divers mouvements utopiques, eschatologiques, sectaires...

econ Dans nos sociétés laïques, ces motifs philosophiques et religieux ont été relayés et supplantés par des motifs juridiques, puis, de plus en plus, par des motifs économiques. Le droit démocratique pose en principe l'égalité de tous les individus raisonnables devant la loi, et leur égale aptitude à désigner le pouvoir législatif ; dans les démocraties modernes, l'on voit se multiplier les exigences qui réclament l'extension de ces principes aux circonstances concrètes de l'existence : égalité des chances, et notamment accès égal à l'instruction et aux emplois ; égalité dans la protection contre la maladie et dans l'assistance à la vieillesse ; échelle équitable des salaires ; redistribution du revenu national en vue d'assurer une existence décente à ceux qui ne peuvent être insérés dans le circuit du travail ; avantages identiques assurés aux plus faibles ou aux minoritaires ; effacement des discriminations économiques et juridiques entre les sexes, etc...

Fundação Cuidar o Futuro

Nous venons de définir, à grands traits, une pente perceptible aussi bien dans des états socio-démocrates que dans des pays "libéraux" : ces transformations, on l'a maintes fois remarqué, se font sentir au niveau des mœurs. Mais la situation présente suscite des préoccupations diverses et contradictoires. Aux yeux de critiques qui ne sont pas tous les "réactionnaires", le coût social de l'égalité est disproportionné ; les programmes égalitaires veulent assurer un haut niveau général de bien-être, sans requérir une suffisante contrepartie d'effort et de compétence disciplinée. Pour ceux, en revanche, qu'anime l'idéal égalitaire, les résidus des inégalités les plus archaïques (latifundia, etc...) sont encore exorbitants, les nouvelles sources de richesses créent de nouveaux privilégiés, dotés d'un pouvoir multiforme qui remet en question les conquêtes démocratiques. Enfin, lors même que les masses ont été mobilisées avec succès

./.



contre les "anciens régimes" hiérarchiques, les appareils mobilisateurs, les castes militaires ou politiques tendent à se constituer en de nouvelles classes dominantes et à rétablir, avec plus de rigueur et de meilleures techniques policières, une hiérarchie d'un nouveau style...

Par certains côtés, l'exigence d'égalité est triomphante. Par d'autres, l'on peut dire qu'elle est aujourd'hui en crise. D'où l'opportunité du débat qui s'ouvre.

La question, on le voit, concerne la représentation que nous nous faisons de la nature humaine : elle se rattache donc à une interrogation philosophique et religieuse. Mais elle concerne aussi le modèle que nous nous proposons de la société juste : elle a donc une dimension socio-politique. Et il est évident qu'elle change d'aspect avec l'évolution de notre société. A mesure que les transformations de la technique obligent les sociétés à remanier le système des "postes de travail" nécessaires à l'efficacité économique, le problème de l'égalité des chances se pose différemment. Nous vouerons notre attention tour à tour aux problèmes fondamentaux et à une analyse des difficultés actuelles. Qu'avons-nous réussi à conquérir depuis que l'exigence d'égalité est à l'oeuvre dans notre histoire ? Quelles sont nos insatisfactions ? Devons-nous redouter le nivellement ? Ou au contraire l'émergence d'une nouvelle classe de privilégiés ? Goethe affirmait : "Les législateurs ou les révolutionnaires qui promettent à la fois l'égalité et la liberté, sont des rêveurs ou des charlatans". Aux yeux de Tocqueville, également l'égalitarisme, porté à ses extrêmes conséquences, est une menace pour la liberté. Tocqueville se refusait toutefois à croire ce péril insurmontable. Où en sommes-nous, cent cinquante ans plus tard ? C'est la question à laquelle il faudra tenter de répondre au cours de ces journées.

Jean Starobinski

22.07.1980



XXVIII e RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENÈVE

du 28 septembre au 3 octobre 1981

L'EXIGENCE D'ÉGALITÉ

Fundação Cuidar o Futuro

HORAIRE - SOMMAIRE

Lundi 28 septembre : 18h.00 : Conférence de M. Cornelius CASTORIADIS :

"NATURE ET VALEUR DE L'ÉGALITÉ"

Président : M. Giovanni BUSINO

20h.30 : Conférence de M. Albert JACQUARD :

"LES SOURCES DE L'INEGALITÉ : NATURE OU SOCIÉTÉ ?"

Entretien présidé par M. Marc R. SAUTER

../. .



- Mardi 29 septembre : 9h.30 : Table ronde : "EGALITÉS ET INÉGALITÉS : HÉRITAGE
OU MYTHE OCCIDENTAL ?"
Président : M. Paul THIBAUD
- 16h45 : Vernissage-présentation de l'exposition :
Une politique pour la paix - SEC 1950-1980
- 18h.00 : Réception au Grand-Théâtre offerte aux conférenciers
et aux invités des RIG par les autorités cantonales
et municipales
- 20h.30 : Conférence de M. Alexandre ZINOVIEV :
"L'EXIGENCE D'INÉGALITÉ EN URSS"
Président : M. Jacques FREYMOND

Mercredi 30 septembre

- 9h.30 : Table ronde : "LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES EN SUISSE"
Président : M. André GAVILLET
- 17h.00 : Projection du film "Ouvriers 80"
(Grève des chantiers navals de Gdansk en août 1980),
suivie d'un débat présidé par M. Bronislaw BACZCO
- 20h.30 : Conférence de M. Chaim PERELMAN :
"L'ÉGALITÉ ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL"
Entretien présidé par M. Alain HIRSCH

- Jeudi 1er octobre : 9h.30 : Table ronde : "FORMATION ET ÉGALITÉ"
Président : M. Michel MAFFESOLI



16h.30 : Table ronde : L'EXIGENCE D'ÉGALITÉ : SON SENS, SES RECOURS :
LE DROIT ? LA VIOLENCE ?

Introduction : Mme Jeanne HERSCH

Président : M. Charles DURAND

20h.30 : Conférence de Mme Maria de Lourdes PINTASILGO :

"L'ÉGALITÉ INÉDITE ET SUBVERSIVE"

Président : M. André CHAVANNE

Vendredi 2 octobre

9h.30 : Table ronde : "HOMME/FEMME : ÉGALITÉ ET DIFFÉRENCES"

Introduction: Mme France QUERE

Président : M. Jean-François CHAPONNIERE

19h.00 : Buffet offert aux conférenciers et aux invités des RIG,
par l'Université de Genève (avec le concours de
l'Harmonie nautique, Harmonie municipale de la Ville de
Genève).

Fundação Cuidar o Futuro

20h.30 : Conférence de M. Raymond POLIN :

"LES DEUX SOEURS ENNEMIES, LIBERTÉ ET ÉGALITÉ"

Entretien présidé par M. Alexandre BRUGGMANN

Samedi 3 octobre

10h.00 : TABLE RONDE DES CONFÉRENCIERS

11h.45 : Conclusions



Lundi 28 septembre

à 18h.00

CORNELIUS CASTORIADIS

Cornelius Castoriadis, né en 1922, a fait des études de droit, d'économie et de philosophie à Athènes. A quinze ans, sous la dictature de Metaxas, adhère aux Jeunesses communistes. Sous l'occupation allemande il constitue, avec d'autres militants, un groupe s'opposant à la politique chauvine et bureaucratique du PC grec ; puis il milite dans l'organisation trotskiste animée par Spiros Stinas.

Arrivé en France en 1945, il milite dans le PCI (trotskiste) français. Il développe une critique des idées de Trotski sur la Russie et le stalinisme, sur laquelle se constitue une tendance qui rompt avec le trotskisme en 1948. Co-fondateur du groupe et de la revue Socialisme ou Barbarie, auteur des principaux textes qui en définissent les idées et l'orientation, en est l'animateur du début à la fin (1949-1966).

De 1948 à 1970 a travaillé comme économiste au Secrétariat international de l'OCDE. Depuis 1974, pratique la psychanalyse à Paris. Fin 1979, il a été élu à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris, où il a intitulé sa Direction d'études : "Institution de la société et création historique".

A publié notamment :

- L'Institution imaginaire de la société, 1975 ; Les Carrefours du labyrinthe, 1978 ; De l'écologie à l'autonomie (avec Daniel Cohn-Bendit), 1980 - aux Editions du Seuil.
- La société bureaucratique, 2 vol., 1973 ; L'Expérience du mouvement ouvrier, 2 vol., 1974 ; Capitalisme moderne et révolution, 2 vol., 1979 ; Le Contenu du socialisme, 1979 ; La Société française, 1979 - aux Editions 10/18.
- Mai 1968 : La Brèche (avec E. Morin et Cl. Lefort), 1968 ; Devant la guerre, I, 1980 - aux Editions Fayard.



Lundi 28 septembre 1981

18 h 00

NATURE ET VALEUR DE L'EGALITE

Depuis qu'elles existent, les discussions sur l'égalité sont hypothéquées par une métaphysique de l'être humain : celle qui fait de l'exemplaire singulier de l'espèce homo un individu-substance, individu de droit divin, de droit naturel ou de droit rationnel. Dieu, Nature, Raison fonctionnant chaque fois comme Etre/Sens, source d'un Etre/Sens dérivé et second de la société, donc aussi source et norme de l'institution de la société, ont été monnayés comme parcelles ou molécules de divinité, naturalité ou raisonabilité définissant l'humain comme individu.

Ces "fondements" métaphysiques de l'égalité sont intenable. (A cet égard, la pudibonderie, pour ne pas dire pusillanimité philosophique des récentes discussions sur les "droits de l'homme", est caractéristique). Ils sont aussi plus qu'équivoques. Le christianisme, par exemple, n'a affaire, en bonne théologie, qu'à une égalité devant Dieu (au mieux : prédestination), non pas sociale - comme, en bonne pratique historique, il a presque toujours accepté et soutenu les inégalités terrestres. Ils sont enfin intrinsèquement antinomiques. La tentative de "fonder" la liberté ou l'égalité, bref : l'autonomie humaine sur un fondement extra-social est elle-même une des manifestations ultimes de l'hétéronomie.

La société est auto-crédation, son institution est auto-institution - jusqu'ici auto-occultée. L'individu, chaque fois "partie totale" de l'institution de la société, est imposition de cette institution à une psyché par nature a-sociale. Il est création sociale comme eidos, et fabrication sociale spécifique dans chaque société déterminée. Cette création et cette fabrication impliquent toujours la forme abstraite et partielle de l'"égalité", puisque l'institution opère dans et par l'universel ou l'ensembliste-identitaire (par classes et propriétés). D'emblée donc, la société crée une "égalité" surnaturelle. Mais cette "égalité", segmentaire et logique, est compatible avec les inégalités substantives les plus aigües. Trivialités mises à part, la seule "dotation universelle" des êtres humains est la psyché comme imagination radicale - laquelle cependant ne peut ni subsister ni se manifester que moyennant l'individu social. Et celui-ci est "doté" de ce que le dote, chaque fois, l'institution



../.

sociale. Par exemple, de l'exigence d'inégalité, tout autant et plus souvent que de l'exigence d'égalité.

L'idée d'une égalité substantive entre individus n'est pas une thèse scientifique ou métaphysique, mais une signification imaginaire sociale et plus précisément une idée politique. Elle est elle-même création historique qui n'apparaît vraiment et fortement, pour autant qu'on sache, que dans une aire ou segment de l'histoire universelle : l'histoire gréco-occidentale ou européenne. L'exigence d'égalité est un fait, mieux, un méta-fait historique, qu'il est absurde de vouloir fonder puisqu'il nous fonde en tant qu'hommes européens (la situation est profondément et substantiellement analogue avec les exigences de l'interrogation illimitée et de l'enquête rationnelle).

Comme celles de liberté et de justice, l'idée d'égalité anime depuis des siècles les luttes sociales et politiques et le processus d'auto-transformation des pays "européens". Le projet d'instauration d'une société autonome est la culmination de ce processus. L'autonomie des individus dans une société autonome a aussi, et surtout, comme contenu l'égal participation au pouvoir, sans laquelle il n'y a évidemment pas de liberté (de même qu'il n'y a pas de liberté sans égalité). Contrairement aux lieux communs d'une certaine tradition "libérale", il y a non pas antinomie, mais implication réciproque entre les exigences de liberté et d'égalité. De même, la prise en considération de l'effectivité sociale conduit à relativiser considérablement les distinctions traditionnelles entre égalité des droits, des chances et des conditions.

Comme la justice, comme l'autonomie, sociale ou individuelle, l'égalité n'est pas une "réponse", solution une fois pour toutes du problème de l'institution de la société. Elle est signification, idée, vouloir politique qui ouvre les questions et ne va pas sans questions. L'interrogation d'Aristote : qu'est-ce que l'égal (arithmétique ou géométrique) ? est toujours avec nous - comme l'est aussi, et le sera toujours, l'interrogation constitutive de la communauté politique : qui sont et que sont les égaux ?

Cornelius CASTORIADIS



Lundi 28 septembre

à 20h.30

ALBERT JACQUARD

Albert Jacquard, né le 23 décembre 1925, à Lyon, a été élève de l'Ecole Polytechnique (promotion 45). Tout d'abord nommé au SEITA, il est chargé des problèmes d'organisation du travail et d'organisation administrative ainsi que des études économiques liées à la fiscalité. Passé au Ministère de la Santé Publique, il est sous-directeur du Service de l'Equipement où il anime les études en vue de mieux orienter les investissements hospitaliers.

En 1961, sa carrière connaît une brusque rupture : il retourne à l'Université comme étudiant en biologie, se spécialise en génétique des populations, fait un séjour comme chercheur à l'Université de Stanford et revient en France où il prend en charge le Service de Génétique de l'Institut National d'Etude Démographique.

Ses travaux s'orientent alors dans deux directions : - étude de modèles mathématiques décrivant l'évolution génétique d'une population, - étude concrète du patrimoine génétique de groupes humains isolés (Touaregs, Dogons, Esquimaux). Professeur à l'Université Paris VI et à l'Université de Genève, Albert Jacquard a été également chargé de cours à Montréal et à Louvain ; il a publié divers ouvrages scientifiques : "The genetic structure of populations" - Ed. Springer. "Genetics of Human Populations" - Ed. Freeman. "Concepts en génétique des Populations" - Ed. Masson. Mais il lui paraît particulièrement urgent de communiquer à un public plus large l'essentiel des leçons qu'apporte cette discipline ; après un ouvrage qui a eu une large diffusion : "Eloge de la Différence" - Ed. du Seuil - , il publie cette année "Au seuil de la Science - 4 interrogations du Généticien" - Ed. du Seuil.



Lundi 28 septembre 1981

20 h 30

LES SOURCES DE L'INEGALITE - NATURE OU SOCIETE ?

↓
Le processus de la reproduction sexuée, brassant les gènes parentaux et créant toujours de nouvelles combinaisons, attribue aux individus des patrimoines génétiques tous différents. L'aventure personnelle vécue par chacun accentue encore son unicité. Mettre un signe "égal" entre deux hommes est, de toute évidence, impossible. Mais cette non-égalité n'implique aucunement un rapport de supériorité-infériorité.

Le mot "inégalité" est un mot piège ; il correspond à un constat, l'absence d'égalité, mais simultanément il suggère un jugement, l'opposition d'un supérieur à un inférieur, d'un meilleur à un moins bon.

Le sottisier des déclarations tirant simplement les conséquences de cette erreur implicite : "non-égalité implique hiérarchie", est particulièrement riche à propos des races humaines et à propos des structures sociales. L'évidence des différences biologiques entre groupes humains a conduit presque naturellement au mépris et à l'exploitation de certains groupes ; le renouveau actuel du racisme, qui prétend trouver sa justification dans les apports de la science, est basé sur ce contre-sens.

*nationaliste, technocrate, etc
♀ → ♂*
A l'intérieur des sociétés, l'"égalité" des droits est certes proclamée par les Constitutions et inscrite sur les frontons des monuments, mais la véritable structure est le plus souvent de type élitiste. Que pèsent les millions d'hommes englués dans la fadeur quotidienne du travail subi, de l'information et de la distraction passivement reçue, face aux quelques "princes" qui les gouvernent ? Peut-être cette structure est-elle utile au développement de l'économie ou au maintien de la sécurité, mais pourquoi alors prolonger l'hypocrisie ?

Il est important que les biologistes exposent clairement les leçons de leur discipline et précisent pourquoi, selon eux, il est impossible de fonder sur la "nature" une hiérarchie quelconque entre les individus ou entre les populations.

Albert JACQUARD



Table ronde

Mardi 29 septembre 1981

9 h 30

EGALITES ET INEGALITES : HERITAGE OU MYTHE OCCIDENTAL ?

L'objet de cette table ronde devrait être de déterminer dans quelle mesure l'affirmation de l'égalité est une particularité occidentale, le principe dont le développement est, à en croire Tocqueville, le sens même de son histoire. Il faudrait donc que les interventions se situent dans une perspective comparatiste :

- Comparaison ethnologique

Que pouvons-nous apprendre des sociétés qui se situent avant la différenciation sociale et politique ? Clastres et Sahlins nous décrivent une véritable répression à l'encontre du talent et de l'initiative individuels ; des mécanismes de compensation ou d'élimination jouent contre l'entrepreneur et le guerrier. Y a-t-il donc là comme un socle égalitariste naturel ? Certains dissidents russes comme Chafarevitch et Zinoviev semblent voir le "soviétisme" comme une remontée de cet égalitarisme primitif. Est-ce plausible ?

- Comparaison culturelle

entre les deux origines principales de l'Occident : la Grèce et le judaïsme. Absence de l'esclavage chez les Juifs, insistance des prophètes sur la question du statut de l'étranger... De l'autre côté, radicalité de la brève expérience démocratique grecque de Clystène à Périclès.

- A l'intérieur de l'histoire occidentale depuis le Moyen Age, origine et signification des mouvements millénaristes, impatients de séculariser, de réaliser l'égalité spirituelle affirmée dans le cadre du christianisme. A quel moment cette tendance s'est-elle affirmée ? A quel butoirs s'est-elle heurtée ? Peut-on discerner, par exemple, dans les révolutions anglaise et française la contradiction intime entre l'affirmation individualiste et l'affirmation égalitaire qui pourtant ont, à l'évidence, une racine commune ?

Paul THIBAUD



UNI II - AUDITORE JEAN PIAGET

Mardi 29 septembre 1981

à 20h.30

ALEXANDRE ZINOVIEV

Né en 1922. Durant la seconde guerre mondiale, pilote de chasse. De 1946 à 1954, étudiant puis assistant à l'Université de Moscou. De 1955 à 1976, collaborateur scientifique de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences de Finlande. Auteur de nombreux ouvrages et articles sur la logique et la méthodologie des sciences, dont plusieurs en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, etc.). Après la parution de Hauteurs béantes, en 1976, fut licencié de son poste et privé de tous ses grades universitaires, ainsi que de ses décorations. En 1978, émigre en Allemagne fédérale, et se voit déchu de la nationalité soviétique. Réside à Munich. Outre les Hauteurs béantes, ont été publiées l'Avenir radieux (1977), les Notes d'un veilleur de nuit (1978), Dans l'antichambre du paradis (1979), Sans illusion (1980), La Maison jaune (1980), Nous et l'Occident (1981), Le Communisme comme réalité (1981). Tous sont traduits en français, à l'exception de La Maison jaune (en cours de traduction). Nombreuses traductions dans les autres langues étrangères.



Mardi 29 septembre 1981

20 h 30

L'EXIGENCE D'INEGALITE EN URSS

1. Il n'y a en URSS, du point de vue sociologique, aucune véritable exigence d'égalité. Il y a des couches de population qui voudraient élever leur propre niveau de vie et abaisser celui des couches supérieures. Il y a également d'autres couches de population qui voudraient liquider les différences de niveau de consommation et de position sociale. Ce sont les couches les plus basses de la population, des gens qui n'ont aucune chance d'améliorer leur situation, des fainéants, parasites et autres. Mais la part la plus active de la population ne les soutient pas.
2. En revanche, il y a un besoin de reconnaissance officielle de l'inégalité existante telle qu'elle est approuvée par la majorité de la population socialement significative. Il y a, de surcroît, une exigence de renforcement et d'approfondissement de l'inégalité de fait ; cette exigence est engendrée par la structure objective de la population, par la division des rôles, la hiérarchisation des positions sociales, la différenciation des capacités de travail, et autres facteurs.
3. L'idéologie et la propagande soviétique cachent et camouflent l'inégalité de fait dans le pays. La direction soviétique s'oppose à la manifestation de ce fait, soutient les tendances qui font obstacle à la reconnaissance du fait. Dans de telles circonstances, les idées d'égalité et la politique de résistance à l'inégalité ont une valeur profondément réactionnaire. Le paradoxe de l'histoire veut, qu'en l'occurrence, la tendance à l'inégalité soit plus prometteuse et plus progressiste. L'idéologie soviétique entre ici en conflit avec la société, à la création de laquelle elle a pourtant pris une part active.

Alexandre ZINOWIEV



reproduction du rôle mère/fille

Allocation des ressources

- correctifs
 - de type économique (différents à l'échelle)
 - " juridique
 - " culturel (disparition des rôles binaires de l'ém.)
 - ↓ vie associative

besoins essentiels ↔ solidarité

↓ correctif en amont d' l'auto-expansion de l'entreprise
liquetif

- oï les correctifs *
- oï la logique de l'auto-expansion

populaz étrangère comme élément structurel

Fundação Cuidar o Futuro

" 9 plus personne ore meure de faire en Suisse
 34 to b travaillant à l'économie
 comparer les revenus, modes de travail
 les + gratifiants
 rombiens



fr suisses } professions
 } travaux

1) redistribution de la richesse
 2) possible : a) impôt
 b) système d'aménagement des ressources pour subvenir aux besoins
 c) participation de tous à l'auto-expansion (au niveau de l'organisation)

en amont:

- Contrôle social des ressources
- l'allocation des ressources
- besoins essentiels



Table ronde

Mercredi 30 septembre 1981

9 h 30

privileges d'un côté
et manque de l'autre

très peu d'études sur l'échelle des
revenus ;

corrections par $\left\{ \begin{array}{l} \text{Rejet} \\ \text{distribution sociale} \end{array} \right.$ redistribuées en amont
diplômes et titres sont +
fréquentes que le travail fou
signes de l'accès à
l'information

LES INEGALITES ECONOMIQUES EN SUISSE

Esquisse d'un vocabulaire sur le thème de l'inégalité

I. Différence

Terme utilisé pour le constat de la dissemblance, de la non identité chez un individu des données constitutives de sa personnalité et de sa situation (données physiques, biologiques, intellectuelles, etc.).

Inégalité

Différence ressentie comme non fondée (remarquer cette connotation du terme inégalité par rapport à l'adjectif inégal).

Le refus de l'Inégalité ou la volonté de réduction des inégalités peut avoir sa source dans un idéal, une croyance philosophique ou religieuse ou dans la prise de conscience d'une solidarité au niveau d'une communauté (familiale, nationale, mondiale).

Commentaire :

- 1/ L'affirmation de l'égalité (philosophique ou religieuse de chaque être) peut s'accommoder de l'inégalité des conditions économiques jugées non essentielles. En revanche le constat des inégalités économiques implique une volonté de réduction, mais dans quelle limite, avec quel rendement ?
- 2/ L'inégalité en tant que différence ressentie pose le problème historique du surgissement de cette conscience (classes, lutte des classes, etc.).

2) la Suisse et le monde
- oblige à poser les problèmes
autres
besoin d'analyse de cas

.../.



II. Références de l'inégalité

en droits : au sens juridique de l'abolition des privilèges, les garanties constitutionnelles sont claires (égalité devant la loi). Voir les problèmes de non-nationaux ou, pour les nationaux, de la connaissance pratique des lois, etc.

en chances : chaque individu a-t-il des potentialités, mises en valeur inégalement selon son milieu (géographique, familial). Voir éducation, tables de mortalité, dépendance, etc.

en fonction des besoins :

- . définir l'unité de référence : l'individu, le ménage, l'"unité de consommation",
- . définir le revenu : revenu brut, net après impôts et cotisations, les prestations sociales,
- . définir l'au-delà du revenu : les revenus en nature, facilités liées aux relations sociales, etc.

Commentaire :

Les besoins ne sont plus, dans la société post-industrielle, primaires, mais en partie médiatisés (médias, publicités). De même le niveau de vie d'une société permet de faire évoluer la notion dite de minimum vital. Voir aussi les signes sociaux (ostentatoires ou non) de l'inégalité.

III. Approche historique

Doit être examinée l'évolution historique de l'inégalité : en revenus, en patrimoine, en travail (durée et nature), en sécurité sociale.

Approche politique

Le discours général exprime une volonté de réduction des inégalités.

Par quels moyens ? Quel est l'écart socialement acceptable ?

En contraste de ce discours qui semble ne varier que sur le plus et le moins, la réduction des inégalités est remise en question au nom de l'efficacité, sous un double aspect : mauvaise sélection des potentialités d'une

../.



société, mauvais rendement de la redistribution des revenus (lourdeur administrative, gonflement des coûts).

Il importe aussi de déterminer jusqu'à quel point les inégalités se localisent dans des "poches sociales", (les oubliés de la prospérité).

André GAVILLET

Fundação Cuidar o Futuro



Mercredi 30 septembre

à 20h.30

CHAIM PERELMAN

Chaïm Perelman a enseigné la logique, la morale, la métaphysique et la théorie de l'argumentation aux Facultés de philosophie et de droit de l'Université libre de Bruxelles. Il dirige, depuis plus de dix ans, le Centre de philosophie du droit de Bruxelles qui consacre ses travaux à l'étude de la notion d'égalité. Le Centre a consacré à l'égalité six volumes (Bruylant, Bruxelles), trois autres étant à l'impression ou en préparation.

Le professeur Perelman s'est attaché essentiellement, depuis 1945, à l'étude de deux thèmes, celui de la justice et celui de l'argumentation (La nouvelle rhétorique).

Ses principales publications :

Justice et Raison (Editions de l'Université de Bruxelles) 1970²,
Traité de l'argumentation (Editions de l'Université de Bruxelles) 1976³,
Le champ de l'argumentation (Editions de l'Université de Bruxelles) 1970,
Droit, morale et philosophie (Librairie générale de Droit et de jurisprudence) 1976², Logique juridique (Dalloz) 1979², L'Empire rhétorique (VRIN) 1977, The New Rhetoric and the Humanities (Reidel) 1979,
Justice, Law and Argument (Reidel) 1980.

Il a été président de l'Institut international de philosophie et de l'Association internationale de philosophie du droit et de philosophie politique.

Il a obtenu le Prix Francqui en 1962 ainsi que le Prix décennal de Philosophie (1958-1967).



Mercredi 30 septembre 1981

20 h 30

L'EGALITE ET L'INTERET GENERAL

L'égalité est une condition de la justice formelle, qui demande le traitement égal de situations essentiellement semblables. En effet, dans ce cas, l'inégalité de traitement relève de la partialité et de l'arbitraire. Quand des situations essentiellement semblables sont déterminées par la loi, nous obtenons un des principes fondamentaux du droit, le principe de l'égalité devant la loi.

Quand la loi établit des inégalités de traitement, on a affaire à une discrimination injuste quand elle est arbitraire ou insuffisamment justifiée. Par contre, il s'agit d'une distinction raisonnable quand elle se justifie par des raisons d'intérêt général.

Notons que les notions d'égalité, de justice et d'intérêt général, telles qu'elles interviennent en théorie du droit, sont des notions confuses, controversées, qui impliquent, dans leur application, des décisions et des jugements de valeur contestables, mais qui, en fin de compte, émaneront d'une autorité ou d'un pouvoir légitime.

Notons à ce propos que si le droit privé est très sensible à l'égalité, le droit public accorde le primat à l'intérêt général : celui qui défend l'intérêt général possède une prérogative déniée à celui qui ne défend que des intérêts privés. En droit public ce qui importe n'est pas l'égalité mais l'équilibre des pouvoirs qui ne sont jamais égaux. L'accroissement du pouvoir conduit inévitablement à accroître l'importance de l'argument de l'intérêt général sur le principe abstrait d'égalité.

Chaïm PERELMAN



FORMATION ET EGALITE

1. Depuis plus d'un quart de siècle les pays industrialisés ont mis en chantier un effort de démocratisation de leurs systèmes scolaires. A tout le moins, il est certain que l'égalisation des chances est une préoccupation constante de la recherche pédagogique. En ce sens, il est certain que quelques analyses de notre table ronde devront s'attacher à la discussion des thèses en présence sur ces questions. Ainsi en ce qui concerne le débat en France, on pourra rappeler :

a/ La théorie de Bourdieu qui voit dans le système de formation la reproduction des inégalités fondées sur les rapports de classe.

b/ Celle de Boudon qui rappelle que dans une société stratifiée la formation ne peut qu'assurer la perpétuation de la stratification, c'est-à-dire de l'inégalité.

c/ Ou encore, celle plus récente de Berthelot qui, dans son travail sur le "piège scolaire" fait ressortir que "les divers groupes sociaux utilisent subvertissent le système scolaire en fonction de leurs propres enjeux".

Le débat reste naturellement ouvert, mais il est dans cette perspective bien délimité, ce qui peut nous permettre un approfondissement certain.

2. Celui-ci pourrait s'orienter vers l'analyse du lien étroit qui unit le problème de la formation et celui, plus général, de la société. Il faudra se rappeler que le mécanisme d'égalisation qui s'affirme, en particulier, avec la philosophie des Lumières, puis avec les théoriciens de la Révolution Française, renvoie à un puissant processus d'éducation, on peut même dire de "curialisation" du social. Il suffit à cet égard de rappeler la remarque de ce protagoniste de ce mouvement que fut St Just: "plus les législateurs furent vertueux, plus ils s'éloignèrent de la nature, parce que la croyant féroce, ils firent tout pour la polir" (Théorie politique). On a là, en résumé, la fondement de la pensée éducative (comprise dans son sens le plus large) du Progressisme occidental qui va servir de référence aux



XIXe et au XXe siècle. Apprendre à l'individu à être maître de lui pour ensuite dominer la nature et l'univers, apprendre à l'individu sur la base de cette maîtrise à s'associer avec ses semblables, c'est une telle démarche que l'on doit résumer dans la bipolarisation de "Formation et Egalité" ou "Formation et Société".

3. Mais sans nier la nécessité de la régulation, on peut mettre en perspective cette problématique avec la saturation évidente des valeurs culturelles qui ont servi à cette formation. Ainsi ~~une autre piste de recherche, plus prospective et peut-être plus inspiratrice~~ pour les pouvoirs publics et les responsables politiques et sociaux, pourrait être de s'interroger sur les nouvelles attitudes de formation qui ne sont plus surplombantes, ni a priori, mais qui surgissent du corps collectif lui-même, qui sont comme autant de réponses à des besoins précis et ponctuels. Il serait intéressant de s'attacher à l'étude de ces réseaux de formation qui prennent le relais de l'éducation abstraite. Bien sûr, il ne s'agit là que d'attitudes balbutiantes mais qui sont comme autant d'innovations sociales dont il est urgent d'apprécier l'importance.

Dans cette perspective, on peut indiquer à titre d'hypothèse que l'on a affaire ici à une réelle "pédagogie du bonheur" consécutive à la fin de la grande idéologie du travail. C'est cet hédonisme renaissant qui me ferait corriger la formulation précédente : "Formation et Société" en une autre qui pourrait être : "Formation et Socialité". Par là, on est renvoyé, non plus à une égalité abstraite fondée sur un contrat plus ou moins bien réalisé, entre individus autonomes, mais à une égalité ordonnée, organique, fondée sur ce qu'il est convenu d'appeler maintenant le jeu de la différence. Une telle piste de recherche devrait permettre d'apprécier quelle est l'influence sur les jeunes générations du changement de valeurs que l'on peut observer en cette fin de siècle.

Michel MAFFESOLI



Table ronde

Jeudi 1er octobre 1981

16h.30

L'EXIGENCE D'EGALITE : SON SENS, SES RECOURS : LE DROIT ? LA VIOLENCE ?

Introduction

- Partir de l'inégalité naturelle et sociale, confrontée avec "l'égalité en dignité et en droit" des Droits de l'Homme (avec son corollaire : l'égalité devant la loi).
- Asymétrie de $\left\{ \begin{array}{l} \text{inégalité : qui se constate en fait ;} \\ \text{égalité : qui est un principe, une visée, un acte de foi.} \end{array} \right.$
- Ambiguïté $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'inégalité comporte des degrés ;} \\ \text{l'égalité a un sens parfait et insaisissable} \\ \text{(sauf s'il s'agit d'une répartition quantitative identique).} \end{array} \right.$

Visée

L'exigence d'égalité va à l'encontre de l'inégalité naturelle, pour introduire plus d'égalité dans les chances. Elle ne vaut pas par elle-même, mais pour autre chose : l'égalité des Droits de l'Homme.

Pourquoi ? - Trop d'inégalité de fait entraîne la servitude et étouffe les chances de la liberté. Violence de fait.

Dilemme

La lutte par la force contre l'excès d'inégalité de fait nous ramène à la nature, où règne le plus fort, et donc à l'inégalité.

Deux voies

pour corriger une inégalité excessive : $\left\{ \begin{array}{l} \text{la violence} \\ \text{le droit} \end{array} \right.$

- En régime totalitaire, le droit, quel qu'il soit, est impuissant. D'où : le règne de la violence qui légitime la violence.



En régime démocratique, on a le règne imparfait d'un droit imparfait, qui freine (dans le relatif) l'inégalité et admet des progrès graduels.

- Le recours à la violence ramène le règne du plus fort.
- La violence de l'Etat renforce l'inégalité.
- La violence des citoyens détruit le droit et restaure, elle aussi, la nature et le règne du plus fort.

Jeanne HERSCH

Fundação Cuidar o Futuro



UNI II - AUDITORE JEAN PIAGET

Jeudi Ter octobre

à 20h.30

MARIA DE LOURDES PINTASILGO

Née en 1930 à Abrantes (Portugal). Ingénieur en chimie industrielle (Institut supérieur technique de Lisbonne). Présidente internationale de Pax Romana (1956-1958). Membre du Mouvement international de femmes chrétiennes, "Le Graal". Ministre des Affaires sociales en 1974/1975. Ambassadeur auprès de l'UNESCO depuis 1975 et membre du Conseil exécutif de l'UNESCO (1976-1980). Divers enseignements aux universités de Boston, Harvard, Montréal, Aix-en-Provence et à l'Institut catholique de Paris. Premier Ministre du Portugal en 1979.

Fundação Cuidar o Futuro

"Les nouveaux féminismes", Edition du CERF - Paris, 1980.

"Imaginar a Igreja", Multinova - Lisbonne, 1980.

"Sulcos do nosso querer comum", Afrontamento - Porto, 1980.



≠ relation avec l'environnement → valeur

Jeudi 1er octobre 1981

20 h 30

Il y a avant maintenant la pleine égalité
aucune possibilité pour qd de manifester la
différentiation inhérente à l'origine

L'EGALITE INEDITE ET SUBVERSIVE

I Préalables

- ques bron interminable = théorique
quotidienne; pourquoi la I
est-elle tjrs en situa/ de
demande?
- 1) L'égalité entre l'homme et la femme n'existe pas. Leur différence est irréductible. Le besoin de chercher l'égalité découle encore de ce que nous voulons le "Un" - et si c'est "deux" ?
 - 2) L'égalité entre le groupe social hommes et le groupe social femmes s'inscrit dans la poursuite du respect des droits humains et de l'abolition de toute discrimination.
 - 3) Le point 2 ne nie pas le point 1. Mais le point 1 donne au point 2 des caractéristiques uniques dans la quête de l'égalité.

Il y a Fundação Cuidar o Futuro
qui pousse à une égalité ailleurs.

II Egalité inédite

1. L'égalité entre les hommes et les femmes est inédite parce qu'elle n'est pas inscrite dans l'histoire :
 - déniée dans le travail, la famille, la cité ;
 - inexistante dans toutes les civilisations et au plan de la planète.
2. L'égalité entre les hommes et les femmes est inédite parce qu'elle introduit dans l'histoire actuelle quelque chose de nouveau et d'original :
 - la convergence de l'institutionnel et de l'informel dans la progressive instauration de l'égalité ;
 - le lien entre le changement des structures et la conscientisation des femmes ;



travail invisible, qui est essentiel pour le ^{maintien} de la société

- le passage de l'invisibilité sociologique des femmes à la reconnaissance de leur présence ;
 - les parallèles avec le statut d'égalité acquis par les ouvriers et les peuples du Tiers-monde.
3. L'égalité entre les hommes et les femmes est inédite parce qu'elle demande à s'inscrire dans l'histoire d'une manière autre :
- le leurre de l'égalité dont la norme serait le masculin ;
 - la quête de l'égalité de l'humain au-delà de l'égalité des lois et des structures.

Egalité subversive

1. L'égalité entre les hommes et les femmes entraîne, au premier chef, le constat d'un trouble : l'ordre masculin est mis en question :
- la mixité des fonctions ;
 - les rôles interchangeables.
2. Le changement des lois et l'éveil des consciences produit l'ébranlement de principes établis.
- travail \neq rémunération \rightarrow inquiétude de l'homme et de la femme (informel dont on ne veut pas tenir compte)
3. Il peut se produire un renversement de l'état des choses :
- création de nouveaux types de rapports entre l'homme et la femme ;
 - émergence d'exemples d'un "nouvel ordre relationnel humain" ;
 - exigences de nouvelles formes de société.

Conséquences

1. Du processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes chaque forme de l'être humain sort changé. La différence ne devient que plus réelle mais elle se situe "ailleurs" que dans le juridique ou le social ou l'économique.

contrôle social
des ressources
et des médias



2. La nouvelle étape de l'être homme et de l'être femme, par la mise en oeuvre de l'autonomie de chacun (e), les rend moins individus et davantage personnes, c'est-à-dire, êtres de désir et de communion. L'égalité devient humanité enrichie.

Maria de Lourdes PINTASILGO

Fundação Cuidar o Futuro



TABLE RONDE

vendredi 2 octobre 1981

9h.30

HOMME / FEMME : EGALITE ET DIFFERENCES

- 1/ La poursuite de l'égalité entre les sexes s'insère dans un vaste procès social qui tend sur tous les fronts à réduire la violence, atténuer les hiérarchies, substituer l'intercommunication à la coercition, redistribuer les responsabilités.

C'est pourquoi cet effort particulier doit rester lié à une action générale, sous peine de perdre son efficacité et même sa signification.

- 2/ Mais quelle égalité désire-t-on ? On entend souvent l'objection suivante : nous désirons l'égalité mais nous redoutons qu'elle ne porte atteinte à la spécificité de chacun, en laminant nos différences. Dans l'égalité, on craint l'uniformisation des sexes, c'est-à-dire une nouvelle forme d'oppression des femmes.

Cette confrontation quasi inévitable de l'égalité et de la différence me semble confondre deux notions qui n'ont pas à être rapprochées, car :

- a) L'égalité ne touche pas à la qualité des individus. Elle concerne leur dignité, indépendamment de leur nature. Elle philosophe assez peu et vise aux résultats pratiques, dans ses demandes de type salarial, économique, social, professionnel, politique, culturel, etc. La valeur n'a rien à voir avec la qualité. Si je dis un kilo de cerises = un kilo de vermicelles, cela ne veut pas dire que je peux servir les vermicelles au dessert !
- b) Cette assimilation limite fortement la quête égalitaire, en insinuant que l'égalité ne peut aller jusqu'au bout sans offenser le féminin. Celui-ci consiste-t-il donc, pour une part au moins, en une forme d'infériorité ? (On n'a jamais, du reste, de plus amples précisions sur la nature de celle-ci).

.../.



3/ Ce type de militance insiste trop sur les notions d'homme et de femme. Comme si le sexe était déterminant dans toutes les opérations de nos vies, et en particulier dans nos divers engagements publics qui nous abstraient de nous-mêmes. Se souvient-on qu'on est femme quand on rédige une thèse ? Il serait temps de faire prévaloir la notion de personne sur cette omniprésence des sexes.

4/ Mme Pintasilgo dit que la société, que les hommes ont modelée, porte la marque du masculin et que l'insertion active des femmes dans une telle société ne peut qu'en modifier profondément les configurations et les objets. Une femme qui aurait satisfait ses revendications personnelles dans une société maintenue en son état n'aurait en fait rien conquis.

5/ Cependant, le désir de vie, la fête, le chant, le partage, sont peut-être davantage une symbolisation du féminin qu'une véritable spécificité. De toute façon, une telle perspective, aussi juste soit-elle, risque de perpétuer ce combat entre les sexes, le féminin ne cessant de faire des reproches au masculin et mettant en doute la valeur de sa collaboration ! N'y a-t-il pas quelque inconséquence à proclamer si haut les valeurs de paix, tout en continuant de souffler sur ce brasier malgré tout un peu discutable, et en déniait à l'humanité la chance de pouvoir réaliser ses projets "côte à côte" ?

Fundação Cuidar o Futuro

6/ Si la nature humaine est à ce point partagée par ses déterminations sexuelles, en quoi consiste sur le plan des opinions et des sentiments cette différence du féminin ? Est-ce à faire prévaloir la sensation sur l'abstraction, respecter davantage la vie biologique ? Certaines descriptions contemporaines tendent à répondre positivement à cette question. Mais c'est ne pas s'écarter sensiblement des visions traditionnelles.

Si c'est tout autre chose, qu'est-ce que c'est donc et qu'attend-on pour la révéler ?

7/ Il ne faut pas se masquer que nous entrons dans une carrière des plus aventureuses. L'ancien système (homme au dehors, la femme au dedans) avait constitué un parfait emboîtement du masculin et du féminin (la complémentarité des sexes). La confusion des rôles à l'intérieur du foyer risque de fragiliser le couple ou d'introduire de profondes modifications dans la personnalité naissante des enfants. Le problème est de savoir s'il faut aller jusqu'au bout de cette neutralisation des tâches. Personnellement je n'en vois pas la nécessité. Les couples qui développent une telle logique sont d'ailleurs rares et l'on peut se demander pourquoi.



- 8/ Nous avons un double handicap à surmonter : l'éternelle mythologie féminine qui plonge dans la nuit des temps et la surenchère du siècle dernier qui, pour répondre aux nécessités industrielles, voulait l'homme actif et la femme passive. L'effort qui nous reste à faire touche beaucoup plus aux mentalités qu'aux transformations d'une juridiction qui a assez rapidement évolué. Eternel retard de l'esprit sur l'événement. Cette mentalité archaïque et grossière est fondée sur la dissymétrie imparable des sexes (le viol), et celle-ci se répercute sur le registre des aptitudes morales ou intellectuelles. Comment supporter que certains hommes, de cette bestialité initiale, tirent les préjugés de leur supériorité ?
- 9/ Le paradoxe de la différence intersexuelle tient à ce qu'elle est sentie mais non formulable. Elle demeure la belle inconnue. Si on essaie de la verbaliser, on choit à nouveau dans l'artifice des natures, des rôles et des hiérarchies. La différence est plutôt un mystère, qui tâtonne dans le clair-obscur des sensations, des rêves des sentiments. Elle est le charme. Comme c'est un phénomène parfaitement réciproque, il ne faudrait pas toujours y voir un obstacle au vœu égalitaire. C'en est même un adjuvant et il rendrait moins pédante cette grande concertation entre les sexes.
- 10/ Il ne suffit pas d'établir l'égalité entre homme et femme. Il faut aussi - et l'entreprise est peut-être plus difficile - établir une égalité d'estime entre femme au travail et femme au foyer.

France Quéré

js - 15.6.81



Vendredi 2 octobre

à 20h.30

RAYMOND POLIN

Né à Briançon le 7 juillet 1910. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, a été successivement assistant au Centre de documentation sociale de l'E.N.S., professeur de philosophie dans différents lycées, professeur de première supérieure au Lycée Condorcet, maître de conférences puis professeur de philosophie morale et politique à la Faculté des lettres de Lille, maître de conférences puis professeur de philosophie générale à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Depuis octobre 1970, M. Polin est professeur de philosophie morale et politique à Paris-Sorbonne, dont il est nommé président en mars 1976. Il est en outre vice-président exécutif de l'Institut international de philosophie politique depuis 1965 et a été, de 1972 à 1974, membre du conseil d'administration de l'O.R.T.F.. Il a été élu, en 1980, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France)

M. Raymond Polin est l'auteur de nombreuses publications et d'une quinzaine de livres : Les coopératives rurales et l'Etat en Tchécoslovaquie (1935), La création des valeurs (1944), La compréhension des valeurs (1945), Du laid, du mal, du faux (1948), Philosophie et politique chez Thomas Hobbes (1953), La politique morale de John Locke (1960), Le bonheur considéré comme l'un des beaux-arts (1965), Ethique et politique (1968), La politique de la solitude. Essai sur la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau (1971), L'obligation politique (1972), La liberté de notre temps (1977), Hobbes, Dieu et les hommes (sous presse),
John Locke - Lettre sur la tolérance
Introduction et traduction
(1964)
Thomas Hobbes - De Cive
Introduction et édition
(1981)



Vendredi 2 octobre 1981

20 h 30

LES DEUX SOEURS ENNEMIES, LIBERTE ET EGALITE

Une devise fameuse associe indissolublement l'égalité avec la liberté et en fait le principe évident de toute démocratie.

Je crois cependant que ces deux valeurs, en effet fondamentales, sont en toute rigueur incompatibles.

- I. La liberté est certes essentielle à l'existence de l'homme : la nature de l'homme consiste à faire librement sa nature. Or le propre de la liberté est d'être une puissance créatrice, et par là-même, de se constituer en principe de différence, en principe primitif de déviation, point de départ de divergences et de rivalités, de lutte entre les hommes vivant ensemble. L'exercice de la liberté suscite de façon permanente des rapports de commandement et d'obéissance et, en tout cas, d'inéluctables inégalités.
- II. En revanche, même si l'on peut légitimement parler d'une égalité spécifique ou d'une égalité métaphysique entre les hommes, à aucun autre égard, l'égalité n'est naturelle à l'existence des hommes. L'exigence d'égalité va contre la nature des choses humaines ; elle est toujours une revendication et un artifice.

Certes, il peut advenir, en ce qui concerne l'égalité civile et politique, l'égalité devant la loi, que l'existence d'une communauté d'hommes requiert qu'un compromis raisonnable soit établi, entre la pratique de la liberté et la pratique de l'égalité, mais il s'agit là d'une égalité toute formelle.

En fait, toute égalité réelle, toute égalité existentielle ne peut être établie, imposée, maintenue dans une communauté politique que par la contrainte et sous la garantie de la violence légitime.



..!.

On constate d'ailleurs que la recherche frénétique de l'égalité à tout prix qui caractérise notre civilisation naît d'une envie exaspérée, même si elle se couvre du beau mot de "justice sociale" et de la revendication de "droits réels".

Il n'y a pas de société humaine qui ne soit inégalitaire. Il faut dépouiller la "justice sociale" de ses passions, qu'elles s'appellent générosité ou envie, et en faire le principe d'un compromis raisonnable grâce auquel la lutte contre les inégalités extrêmes et inhumaines s'associera aux accomplissements et aux créations d'une liberté, sans laquelle il n'y aurait plus d'humanité.

Raymond POLIN

Fundação Cuidar o Futuro



RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENÈVE

Secrétaire général: Bernard Ducret

NOTE

=====

Nous vous prions de trouver ci-dessous - dans l'ordre de déroulement du programme - la liste des noms et adresses des présidents des conférences, entretiens et tables rondes de cette session.

Ils seraient heureux de recevoir de vous toute observation ou question que la lecture de ce document pourrait vous suggérer. Nous vous invitons à entamer avec eux le dialogue dès maintenant.

- MM. Giovanni BUSINO : 3, chemin du Petit Bel-Air - I225 Chêne-Bourg
Marc R. SAUTER : I2, rue Gustave Revilliod - I227 Acacias
Paul THIBAUD : I9, rue Jacob - 75006 Paris
Jacques FREYMOND : 3, chemin de la Petite Voie - I294 Creux-de-Genthod
André GAVILLET : Le Pré des Vernes - I04I Montaubion-Chardonney
Alain HIRSCH : 8, rue Eynard - I205 Genève
Michel MAFFESOLI : 32, rue des Archives - 75004 Paris
Charles DURAND : Mafroi, I0 - I260 Nyon
André CHAVANNE : 6, rue de l'Hôtel-de-Ville - I2II Genève 3
Jean-François CHAPONNIERE : I03, route de Florissant - I23I Conches
Alexandre BRUGGMANN : Tribune de Genève, 42, rue du Stand - I204 Genève

Genève, le 24.07.1981

